

SOURCE : Neptune Solutions Bien-Être inc.

Neptune prévoit d'expédier plus d'un million d'unités de désinfectant pour les mains par semaine

L'entreprise répond à une pénurie critique de l'offre et à une forte demande de la part des clients nord-américains en raison de la pandémie de COVID-19

Laval (Québec), CANADA – Le 23 avril 2020 – Neptune Solutions Bien-être inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ : NEPT) (TSX : NEPT), un chef de file dans le domaine des produits de santé naturels, et sa filiale Biodroga, accélèrent avec succès la production de désinfectants pour les mains, atteignant plus d'un million d'unités par semaine. Le gel désinfectant pour les mains de Neptune tue 99,9 % des germes et des bactéries. Il est disponible en formats de 2 oz, 4 oz, 6 oz, 8 oz, 16 oz, 1 litre et 1 gallon.

Neptune est parvenue à accroître la production de désinfectant pour les mains avant la date prévue afin d'augmenter rapidement l'approvisionnement critique et de répondre à la demande du marché entraînée par la pandémie de COVID-19. Cette augmentation de la production permettra à Neptune de répondre à la forte demande de ses clients nord-américains gouvernementaux et du commerce de détail. La Société pourra commencer à expédier des produits dès la semaine prochaine, notamment en remplissant une commande d'un grand détaillant nord-américain.

« Je suis extrêmement fier de la façon dont toute notre équipe s'est mobilisée pour mettre à profit notre expertise collective en matière d'approvisionnement, de fabrication, d'innovation, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'affaires réglementaires afin de mettre sur le marché une quantité importante et continue de gel désinfectant pour les mains avant la date prévue, à cette étape critique de la lutte contre la COVID-19, a affirmé Michael Cammarata, chef de la direction de Neptune Solutions Bien-être. Nous répondons rapidement aux besoins des Nord-Américains et jouons un rôle clé dans la satisfaction de la demande des consommateurs pour un désinfectant pour les mains sûr et efficace afin d'aider à prévenir la propagation des germes et à protéger la santé des consommateurs. »

Pour toute demande de renseignements sur les produits et les commandes, écrivez à cs@neptunecorp.com ou visitez notre site Web <http://solutions.neptunecorp.com>.

À propos de Neptune Solutions Bien-Être inc.

Neptune Solutions Bien-Être se spécialise dans l'extraction, la purification et la formulation de produits de santé et de bien-être. La Société compte plus de 100 clients dans plusieurs secteurs verticaux, dont le cannabis et le chanvre légal, les nutraceutiques et les produits de consommation emballés. 9354-7537 Québec inc., une filiale à part entière de Neptune, détient une licence de Santé Canada pour la transformation de cannabis à son usine de 50 000 pieds carrés située à Sherbrooke, au Québec. La Société possède également une usine de 24 000 pieds

carrés située en Caroline du Nord pour transformer la biomasse de chanvre en extraits. Neptune met à profit dans l'industrie du cannabis plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le secteur des produits naturels. Forte de cette expertise scientifique et technologique, la Société voit des applications d'extraits dérivés du chanvre aux États-Unis au-delà des marchés et des formes de produits existants, pour les marchés des soins personnels et des produits d'entretien ménager par l'entremise de sa marque Forest Remedies^{MC} et de ses offres de produits fournis en marque blanche. L'huile de krill Ocean Remedies^{MC} de Neptune, récolté selon un régime d'exploitation durable, offre aux consommateurs une source unique d'acides gras oméga-3 EPA et DHA, de phospholipides et d'antioxydants naturels. Ses activités comprennent également le développement et la commercialisation de solutions de nutrition clés en main et d'ingrédients brevetés, tels que MaxSimil^{MD}, et d'une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Son siège social est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne portent pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.html et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont à jour à la date du présent communiqué. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Relations avec les investisseurs :

ICR
Scott Van Winkle

Médias :

ICR
Cory Ziskind

617 956-6736
scott.vanwinkle@icrinc.com

646 277-1232
cory.ziskind@icrinc.com